

Machlup, Fritz, *Essais de sémantique économique*,
Calmann-Lévy, Paris, 1971, 342 p.

Paul Gagné

Volume 5, Number 3, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700474ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700474ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gagné, P. (1974). Review of [Machlup, Fritz, *Essais de sémantique économique*, Calmann-Lévy, Paris, 1971, 342 p.] *Études internationales*, 5(3), 572-573.
<https://doi.org/10.7202/700474ar>

tion bien précise de celui-ci – et admise aussi bien par les civils que par les militaires – les Forces armées canadiennes n'auront jamais une organisation militaire vraiment professionnelle.

Ce livre étant une somme d'études individuelles, les auteurs n'ont pas cru devoir formuler de conclusions communes. Le professeur Gray cherche toutefois à la fin de son analyse à dégager les éléments essentiels des autres études et met en relief les idées les plus importantes. Plusieurs points, plusieurs questions demeurent sans réponse. Mais l'objectif de cet ouvrage n'était-il pas de soulever certaines questions sans vouloir obligatoirement chercher à y répondre ?

John de CHASTELAIN

Science politique,
Université Laval

MACHLUP, Fritz, *Essais de sémantique économique*, Calmann-Lévy, Paris, 1971, 342p.

Cet ouvrage est une traduction de l'ouvrage anglais *Essays on Economic Semantics* publié en 1963, et republié en 1967 sous le titre *Essays in Economic Semantics*. Cette traduction est assez fidèle à l'original anglais; signalons cependant la modification apportée à l'ordre des différents chapitres de l'original.

Les différents articles qui composent cet ouvrage, ont été regroupés sous trois grands titres: 1° Problèmes de sémantique en méthodologie économique; 2° Problèmes de sémantique dans la théorie de la valeur; 3° Problèmes de sémantique en macro-économie et en politique économique.

La première section sur la méthodologie comporte quatre exposés. Le premier traite des notions d'équilibre et de déséquilibre; l'auteur déplore que ces notions soient trop souvent utilisées dans des contextes variés et avec des intentions qui masquent des jugements de valeur et des préférences politiques. Dans le second exposé, Machlup essaie de préciser ce que l'on entend par théories micro-économiques et macro-économiques; pour lui il

n'y a aucune supériorité d'une de ces théories sur l'autre, mais plutôt complémentarité. Dans le troisième, il est question de la statique et de la dynamique économiques; après avoir passé en revue les différentes distinctions faites par les économistes et constaté la mobilité incessante des significations attachées à ces termes, Machlup propose une classification des distinctions et conclut qu'il est probable que l'on peut très souvent se passer de ces termes. Enfin, le quatrième exposé est une analyse des termes de structure et de changement de structure: ce sont des mots obscurs dont il faut préciser chaque fois le sens lorsqu'on les emploie et, en général, ces termes apparaissent « sous la forme d'un jargon dont on pourrait se passer ».

La deuxième section sur la théorie de la valeur traite de l'« analyse marginaliste et recherche empirique » et de la « signification du produit marginal ». Plusieurs critiques faites à l'analyse marginaliste par la recherche empirique, surtout suite à des enquêtes sur les firmes, ne tiennent pas: 1° parce qu'on n'a pas compris la théorie marginaliste; 2° parce qu'il y a une différence entre l'action et la théorie de cette action (ce n'est pas parce que l'homme d'affaires n'emploie pas les mêmes termes que l'économiste pour décrire ce qu'il fait, qu'il faut conclure que la théorie de l'économiste est fautive). En ce qui a trait à la signification du produit marginal, plusieurs désaccords ne sont que des désaccords sur les termes employés et leurs significations; il est donc important de s'entendre « sur les vrais problèmes en jeu ».

Enfin, la troisième section sur la macro-économie et la politique économique regroupe trois exposés de caractère assez disparate. L'étude portant sur l'épargne forcée ou induite est à la fois une classification sémantique et une clarification de trente-quatre concepts impliquant l'idée d'épargne involontaire ou induite. Dans le deuxième exposé de cette section l'auteur propose une approche nouvelle de l'alternative de l'inflation par les coûts-inflation par la demande. Finalement « Débats, paradoxes et dilemmes à propos du développement économique » expose et discute les oppositions soulevées par les différentes théories du développement économique à propos de leurs objectifs et des recommandations qu'elles font.

Cette traduction de Machlup faite par A. Berthoud s'avérera très utile à tous ceux qui

s'intéressent à la science économique et qui ne peuvent avoir accès au texte original.

Paul GAGNÉ

Philosophie,
Université du Québec à Trois-Rivières

BERNIER, Ivan, *International Legal Aspects of Federalism*, Longman, Londres, 1973, vii + 308pp.

Depuis les années trente, les relations entre le droit international et le droit interne canadien ont fait l'objet de nombreuses études portant principalement sur la mise en œuvre interne des conventions internationales. Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que le problème a véritablement été abordé d'une manière globale, en vue de définir les relations entre le fédéralisme canadien et les relations internationales envisagées sous leur double aspect juridique et politique. Il appartenait au professeur Bernier de s'inscrire dans cette ligne dans son ouvrage récent qui est, en fait, la thèse de doctorat, remaniée, qu'il a soumise à l'Université de Londres en 1969, ouvrage qui constitue incontestablement un apport de valeur à la doctrine juridique canadienne.

L'auteur se situe cependant à un niveau exclusivement juridique, ce qui caractérise cet ouvrage en regard de la nombreuse littérature canadienne qui a généralement étudié le problème dans ses implications internes tant juridiques que politiques. Il se situe également au niveau du fédéralisme mondial, les problèmes canadiens ne constituant qu'un des aspects soulevés dans cette analyse des problèmes théoriques internationaux et de la pratique internationale. Son objectif est essentiellement de définir l'apport du fédéralisme au droit international traditionnel et en voie de formation, et réciproquement l'influence du droit international sur le fédéralisme.

L'ouvrage est divisé en deux parties, *Federalism and Traditional International Law* et *Federalism and Evolving International Law*, traduisant de ce fait la distinction que la doctrine internationale contemporaine cherche à tracer entre les normes classiques qui constituent l'apport occidental au droit international,

fondé sur les idées de liberté et de coexistence, et les normes nouvelles se dégagant des activités des organisations internationales et des nouveaux États, ainsi que de la multiplication des contacts internationaux, nouveau droit s'exprimant par la formule du droit de la coopération et de l'assistance au développement international. Dans le premier cas, les relations étaient essentiellement politiques, dans le deuxième, elles sont principalement économiques. Et c'est bien ce qui ressort des développements des deux parties de l'ouvrage que nous étudions. I - *Federalism and Traditional International Law*: Cette première partie envisage, dans l'optique de l'auteur, « *the international legal problems associated with federal states* », c'est-à-dire ceux de la personnalité, de la responsabilité et des immunités.

A - La *personnalité internationale* et le fédéralisme sont présentés sous trois aspects principaux. La souveraineté comme critère de la personnalité internationale constitue la première analyse, concept envisagé sous son double aspect théorique et pratique. L'auteur démontre que la discussion classique de la division de la souveraineté ne peut aider à résoudre le problème de la personnalité internationale des États-membres. Il aborde donc un autre critère, celui de la compétence internationale en exposant alternativement les points de vue de la théorie et de la pratique (Allemagne, Suisse, États-Unis, Canada, Union soviétique). Dans ce contexte, il retrace notamment la querelle entre Ottawa et Québec, sur cette compétence internationale. Et il conclut: « *A dependent territory, like a member State of a federation, may, but not necessarily will, become a subject of international law to the extent of its capacity to enter into international relations.* » Il développe alors le problème connexe de la reconnaissance de cette personnalité internationale, en soulignant qu'elle constitue une condition de l'attribut de cette personnalité internationale car les dispositions constitutionnelles de droit interne ne peuvent en elles-mêmes conférer un statut international à une entité comme les collectivités composant les fédérations. Ainsi à l'égard du problème de la personnalité internationale des États-membres d'une fédération, l'auteur se base sur le droit international positif, c'est-à-dire celui défini par la pratique internationale.